



Règlement de la course virtuelle

Mars Bleu 2025

Ce règlement s'applique à tous les participants afin de garantir une expérience équitable et agréable pour tous.

1. Lieu, date et nature de la compétition

Cette compétition aura lieu virtuellement, de manière connectée sur la période du 01/03/25 au 23/03/2025.

3 épreuves sont proposées :

- Course à pied
- Marche à pied
- Natation

Cette course permet aux participants de courir, marcher ou nager à leur rythme et de soumettre leurs résultats à travers un google forms .

Le classement sera effectué selon le cumul de km effectués.

L'objectif est de favoriser l'activité physique. Le second objectif est de promouvoir la prévention du cancer colorectal.

2. Modalités de participation

La participation est ouverte à toute personne âgée de 18 ans.

Participation sur inscription jusqu'au 23/03/2025.

La participation se fait sur un cumul de km.

3. Inscriptions et frais

Les inscriptions se font en ligne sur la plateforme d'inscription en ligne pour événements sportifs : <https://www.nextrun.fr> jusqu'au 23/03/2025.

La course est gratuite pour tous les participants.

Chaque participant a la possibilité de faire un don à la ligue pour le cancer de la manche lors de l'inscription.

L'inscription donne droit à une invitation à la journée de sensibilisation pour le cancer colo rectal qui aura lieu le jeudi 27/03/25 dans le hall de l'hôpital d'Avranches.

4. Déroulement de la course et soumission des résultats

Les participants peuvent courir, marcher ou nager sur le parcours de leur choix, à l'endroit et au moment qui leur convient, dans la période de l'événement.

Les participants doivent enregistrer les distances de leurs activités physiques à l'aide d'une application de suivi de course compatible (ex : Strava, Garmin, Runkeeper, Adidas running,) et le transmettre via le google forms.

Les résultats doivent être soumis avant la fin de l'événement, soit le 23/03/2025 à 23h59.

Il est important que les participants enregistrent un temps valide sur la distance choisie.

5. Classement et récompenses

Les classements seront établis en fonction de la distance parcourue par participant sur la totalité de la période.

Les gagnants seront informés par mail et un lot leur sera remis le 27/03/25 à 16h lors de la journée de sensibilisation qui aura lieu dans le hall de l'hôpital d'Avranches.

6. Condition de participation

En vous inscrivant à cette course, vous certifiez être en bonne santé physique et capable de réaliser l'épreuve choisie.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident pendant la participation.

7. Droit à l'image

En participant à cet évènement, vous autorisez l'organisateur à utiliser des photos prises lors de l'évènement à des fins promotionnelles ou publicitaires sans rémunérations supplémentaires.

8. Annulation et remboursement

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas de force majeure.
Aucun remboursement ne sera effectué.

9. Acceptation du règlement

La participation à l'évènement implique l'acceptation intégrale de ce règlement.

Contact :

Pour toute question ou réclamation, veuillez contacter marina.leblatier@ch-ag.fr

Date de publication : 10/12/2024



Hôpitaux
du Sud-Manche